

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches): Oui, monsieur l'Orateur. Comme le député le sait, nous prenons toujours des dispositions pour que des représentants de l'industrie intéressée accompagnent nos délégations à l'étranger.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'INTERDICTION FRAPPANT LA PUBLICATION DES COMMUNIQUÉS DE L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Pourrait-il nous fournir quelques précisions sur la directive émise par son ministère et adressée aux journaux destinés aux membres des Forces armées canadiennes leur interdisant de publier les nouvelles émanant de l'Alliance de la Fonction publique?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, depuis de nombreuses années, il est d'usage dans les ordonnances et règlements des Forces armées canadiennes de ne pas utiliser à des fins polémiques ou politiques les journaux destinés aux militaires. Cette décision a été prise par le directeur général des services d'information de mon ministère parce que ces documents de nature polémique ne devraient pas être publiés dans les journaux paraissant dans les bases. J'ajoute que la polémique était principalement orientée contre les media canadiens. J'ai pourtant remarqué une omission: l'auteur de l'article n'a pas mentionné l'étude effectuée sur ce sujet par le député.

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, le ministre serait-il disposé à reconnaître qu'en 1971, les militaires canadiens sont assez intelligents...

M. l'Orateur: A l'ordre. A mon avis, le député engage un débat.

* * *

LE PÉTROLE

LE PROJET DE PIPE-LINE TRANSALASKIEN—L'OPPORTUNITÉ D'UNE AUDIENCE PUBLIQUE EN C.-B.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Environnement. Vu la terrible menace pour l'écologie du littoral de la côte ouest que présente la route maritime qu'emprunteraient les pétroliers de Valdez en Alaska à Cherry Point dans l'État de Washington, le gouvernement songe-t-il à organiser une audience publique sur la côte ouest concernant cette très grave question?

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Nous y songeons, monsieur l'Orateur, mais des études sont en cours et tant que nous n'en connaissons pas les résultats je doute fort qu'une audience publique puisse nous fournir les renseignements désirés.

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE GAZ NATUREL—LE CHOIX PANARCTIC-ALBERTA POUR L'APPROVISIONNEMENT DE L'EST DU CANADA

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce. En matière d'exportation du gaz naturel vers les États-Unis, la politique du gouvernement est-elle maintenant de donner la préférence au consortium Panarctic plutôt qu'aux producteurs de l'Alberta, et de réserver à ceux-ci le marché de l'Est du Canada?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je suis très surpris d'entendre ces questions qui donnent l'impression que le Conseil national de l'énergie n'existe plus. Le rôle du Conseil national de l'énergie est précisément de prendre des décisions sur l'exportation des surplus de gaz canadien. Quand le Conseil a décidé de la quantité de surplus de gaz disponible pour l'exportation, il importe peu qui l'achètera. La décision est prise et ensuite consignée dans un document qui est distribué dans tout le Canada et que vous pouvez lire. Tout cela est très officiel.

Quant aux expertises concernant un projet de pipe-line venant du Nord, il y a eu des ministres qui ont déclaré à maintes reprises qu'elles étaient en cours aux deux niveaux. Le député de Calgary-Nord sait que le Conseil national de l'énergie a étudié la question sérieusement au cours des dernières semaines et pris certaines décisions.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le temps va nous manquer.

* * *

LES GRAINS

LE PROGRAMME LIFT—LA DATE LIMITE DE REMBOURSEMENT—LE CAS DES AGRICULTEURS VISÉS

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Agriculture. A-t-il fixé une date limite pour récupérer les chèques émis à quelque 4,500 cultivateurs aux termes du programme LIFT avant qu'ils n'aient entamé des poursuites judiciaires? A-t-on mis sur pied un conseil de révision indépendant pour étudier le cas de ces cultivateurs?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, notre ligne de conduite est déjà établie et en vertu de la loi nous sommes forcés de récupérer les sommes versées à tort. Nous nous efforcerons de recueillir tous les paiements excédentaires effectués à l'encontre des règlements. A mon avis, une commission d'enquête n'est pas nécessaire. Certes, nous ferons preuve d'une grande indulgence, mais nous devons faire appliquer la loi.

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, a-t-on fixé un délai pour la récupération des fonds?

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, la question d'un délai est hors de propos. Quand l'échéance arrive, c'est le moment de payer.